

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR PREFECTURE

016-211601208-20201125-D202083-DE
Reçu le 26/11/2020

délibération :

D_2020_8_3

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

**Objet : Modification du temps
de travail d'un emploi à temps
non complet**

L'an deux mille vingt, le mercredi 25 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame TERRADE Anne Marie, Le Maire.

Date de convocation du : 17 Novembre 2020

Présents : Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul , Madame DESCLAUX Cécile, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne Marie, Monsieur MORA Vincent, Madame SCHWARTZWEBER Christine, Madame ROULAUD Amandine, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame CORBIN Manitarritiana

Pouvoirs :

Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte
Madame PRUDHOMME Cécile a donné pouvoir à Madame TERRADE Anne Marie

Absent(s) : Monsieur TRANCHET Jean-Pierre

Excusé(s) : Madame PRUDHOMME Cécile

Secrétaire de Séance : Monsieur Rémi SARRAT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'après le départ à la retraite d'un agent, son temps de travail a été réparti sur le temps de travail d'agents titulaires à temps non complet.

Il convient donc de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Cette augmentation de temps de travail est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi.

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

de supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial créé initialement à temps non complet par délibération du 16 décembre 2015 pour une durée de 10.55 heures hebdomadaires annualisées et

de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée de 15 heures hebdomadaires annualisées à compter du 1^{er} janvier 2021.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis du Comité technique du Centre de Gestion de la Charente réuni le 7 septembre 2020

Vu le tableau des emplois,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

ADOpte la proposition de Madame le Maire

MODIFIE ainsi le tableau des emplois

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2021.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire
Anne-Marie TERRADE

Emis le 25/11/2020, transmis en préfecture et rendu exécutoire
le 26/11/2020

